



L'honorable Denis Paradis  
Président, Comité permanent des langues officielles  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

Monsieur Paradis,

Au nom du gouvernement du Canada, nous sommes heureuses de répondre au 14<sup>e</sup> rapport du Comité permanent des langues officielles (ci-après le Comité), intitulé « Enjeux relatifs à la formation en français dans le domaine des sciences infirmières » (ci-après le Rapport), qui a été déposé à la Chambre des communes le 21 novembre 2018.

Le gouvernement souhaite remercier les membres du Comité ainsi que les personnes qui ont livré leur témoignage. Les précieux points de vue exprimés dans le Rapport démontrent clairement l'engagement pris à grande échelle pour faire avancer les langues officielles et pour favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), particulièrement sur le plan de la prestation de services de santé.

Bien que l'offre et la prestation de services de santé, y compris la formation et la gestion des professionnels de la santé, relèvent principalement des provinces et des territoires, vous trouverez ci-dessous notre réponse à chacune des recommandations du Rapport.

**Recommandation 1 : Que la ministre de Santé Canada :**

***a) S'engage à trouver avec ses homologues provinciaux et territoriaux des solutions à l'offre active des services de santé dans les deux langues officielles et pour rappeler aux ordres professionnels du milieu de la santé les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire en termes d'accès à des professionnels de la santé, notamment des infirmières et infirmiers capables d'offrir des services dans la langue de la minorité.***

.../2

Depuis 30 ans, Patrimoine canadien (PCH) appuie les gouvernements provinciaux et territoriaux par une série d'accords bilatéraux pour favoriser le maintien et l'amélioration des services offerts aux Canadiens et Canadiennes vivant dans des CLOSM.

Dans les accords bilatéraux existants, les gouvernements s'engagent à mettre en œuvre des mesures destinées à améliorer la qualité et à élargir la gamme des services offerts. Les investissements sont structurés selon de grandes priorités stratégiques qui servent à déterminer les activités clés à exécuter pour faire avancer la prestation de services dans plusieurs secteurs, notamment la santé, la justice et les services municipaux. Les accords comportent aussi un volet qui définit la nature et le niveau des consultations entre les gouvernements et les collectivités. Ce volet vise à clarifier les priorités des collectivités et à favoriser leur prise en compte dans l'élaboration des initiatives à mettre en œuvre.

Dans le cadre de ces accords, par exemple, PCH a accordé un financement de 1,4 million de dollars au Nouveau-Brunswick en 2017-2018. Le plan d'action provincial prévoyait notamment des mesures destinées à accroître l'offre active des services de santé dans les deux langues et à améliorer les compétences linguistiques des employés.

Par ailleurs, dans le cadre du Programme de contribution pour les langues officielles en santé (PCLOS) de Santé Canada, qui prévoit le renforcement de la capacité de réseautage en santé, la Société Santé en français travaille avec plusieurs partenaires (p. ex. gouvernements, professionnels de la santé et leur associations et ordres professionnels, gestionnaires d'établissements de santé, établissements d'enseignement, collectivités) pour assurer l'offre active des services de santé en français. Par exemple, le PCLOS a appuyé l'élaboration et la mise en œuvre d'une carte de santé bilingue à l'Île-du-Prince-Édouard pour favoriser l'offre active des services de santé dans la langue de choix du patient, ainsi que la collecte de données pour planifier les services et établir une norme de service facilitant l'accès aux services de santé en français.

***b) S'assure que les accords bilatéraux en matière de santé comportent des clauses linguistiques exécutoires qui, à même le transfert des fonds fédéraux, répondent aux besoins des CLOSM.***

Durant les négociations sur les accords en matière de santé, le gouvernement fédéral encourage les provinces et territoires à cerner les initiatives qui répondent aux besoins des CLOSM. Santé Canada continuera de souligner l'importance de prendre en compte les besoins des CLOSM lors de la négociation et du renouvellement des ententes bilatérales sur la santé.

Dans le cadre de son engagement à conclure un nouvel accord sur la santé avec les provinces et territoires, le gouvernement du Canada a alloué dans son budget de 2017 la somme de 11 milliards de dollars sur 10 ans pour améliorer l'accès aux soins à domicile et en milieu communautaire et aux services de santé mentale et de toxicomanie. En août 2017, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Santé se sont entendus sur un « énoncé de principes communs sur les priorités partagées en santé », qui établit un cadre commun pour orienter les gouvernements devant collaborer sur ces secteurs prioritaires et répondre aux attentes de la population canadienne. Ce document est accessible au public à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/transparence/ententes-en-matiere-de-sante/principes-priorites-partagees-sante.html>. Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont conclu une entente asymétrique distincte de cet énoncé de principes, qui est fondée sur l'entente asymétrique de septembre 2004.

Les fonds fédéraux destinés aux soins à domicile et en milieu communautaire et aux services de santé mentale et de toxicomanie seront versés aux provinces et aux territoires dans le cadre de deux accords bilatéraux consécutifs sur la santé (à l'exception du premier exercice, durant lequel les fonds ont été versés au moyen d'un transfert prévu par la loi). Ces accords définissent comment les provinces et les territoires utiliseront les fonds alloués pour améliorer l'accès aux soins à domicile et en milieu communautaire et aux services de santé mentale et de toxicomanie. Durant les négociations sur ces accords, les représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux ont discuté des besoins des CLOSM et des manières dont les initiatives provinciales et territoriales pouvaient y répondre. Cette approche, qui respecte les compétences provinciales et territoriales en matière de gestion, d'organisation et de prestation des services de santé, tient compte des circonstances et des priorités propres à chaque province et territoire.

Bien que le budget de 2018 ait prévu 150 millions de dollars pour la lutte contre la crise des opioïdes, le gouvernement fédéral a aussi prévu des fonds supplémentaires qui seront accordés dans le cadre d'accords bilatéraux. Ces fonds dépendront de la gravité de la crise des opioïdes dans la province ou le territoire ainsi que de la densité de la population. Ainsi, les provinces et territoires les plus touchés par la crise reçoivent un soutien suffisant et les provinces et territoires qui ne sont pas encore aussi touchés sont en mesure de se préparer à d'éventuelles répercussions. Un plan d'action sera publié à l'adresse suivante pour présenter les travaux réalisés à l'aide de ces fonds : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/dependance-aux-drogues/consommation-problematique-medicaments-ordonnance/opioides/repondre-crise-opioides-canada/fonds-urgence-traitement.html>.

***Recommandation 2 : Que Santé Canada exige que les études menées par l'Institut canadien d'information sur la santé comportent des variables linguistiques afin de recueillir des données probantes sur la santé des communautés de langue officielle en situation minoritaire et qu'il s'assure que l'échantillonnage soit représentatif de ces dernières.***

Le gouvernement du Canada est conscient que des données de grande qualité sont essentielles à la prise de décisions, à l'élaboration de politiques et à l'évaluation de résultats. Les organismes fédéraux ont pour responsabilité de collecter les renseignements nécessaires à l'exécution de leurs programmes. À cette fin, le Plan d'action pour les langues officielles – 2018-2023 : Investir dans notre avenir, dévoilé par Patrimoine canadien en mars 2018, prévoit l'investissement de 3 millions de dollars sur 5 ans pour permettre à Statistique Canada de répondre aux besoins de ses nombreux partenaires fédéraux et communautaires en matière de langues officielles. Ce financement est destiné à appuyer le maintien de l'expertise existante dans le secteur de la statistique linguistique par des activités de recherche et développement se rapportant à la production, à l'analyse et à la diffusion de statistiques sur les langues officielles au Canada.

Le gouvernement du Canada partage l'avis du Comité selon lequel il faut des données solides récentes sur la santé des communautés francophones en situation minoritaire pour améliorer l'accès aux services de santé dans la langue de son choix. Dans le cadre de son mandat, l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) reçoit des données des ministères provinciaux et territoriaux de la Santé, d'autorités régionales de la santé, d'organisations de soins de santé et de cliniciens au sujet de divers aspects des systèmes de santé au Canada, y compris les services de santé, la qualité des soins, les dépenses en santé, les fournisseurs de soins de santé et la sécurité des patients. L'ICIS a donné suite à la recommandation du rapport en indiquant qu'elle établira des stratégies pour accroître l'accès aux renseignements sur la santé des communautés francophones en situation minoritaire. L'ajout de variables linguistiques dans toutes les bases de données de l'ICIS ne serait pas un moyen efficace pour saisir ces données, car cela poserait des défis pratiques considérables pour les fournisseurs de données provinciaux et territoriaux. L'ICIS poursuit ses discussions avec ces fournisseurs pour déterminer les types de données disponibles, et souhaite établir un dialogue permanent avec ses partenaires pour mettre en œuvre cette recommandation.

***Recommandation 3 : Que Services publics et Approvisionnement Canada, en collaboration avec Santé Canada, propose au Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière de coordonner toutes traductions ou adaptations relatives au NCLEX-RN et du matériel préparatoire auprès du Bureau de la traduction du gouvernement du Canada.***

Le gouvernement du Canada convient que les traductions et les adaptations de l'examen NCLEX-RN et du matériel préparatoire doivent être de haute qualité. En février 2017, à la suite des travaux importants du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, le gouvernement a annoncé son programme de qualité et a présenté un certain nombre de mesures que le gouvernement a mises en œuvre afin d'aider à garantir aux Canadiens et Canadiennes des services de la plus haute qualité, peu importe la langue officielle dont ils utilisent. Bien que le mandat principal du Bureau de la traduction de Services publics et Approvisionnement Canada soit de répondre aux besoins de traduction du gouvernement du Canada, il est capable de fournir des services à des clients externes sur une base de rémunération. Santé Canada travaillera avec le Bureau de la traduction du gouvernement du Canada et facilitera les discussions avec les provinces, les territoires et les intervenants quant à l'utilisation du Bureau pour la traduction, en particulier pour les documents critiques tels que les documents d'examen et préparatoires.

***Recommandation 4 : Que Santé Canada octroie au Consortium national de santé en français les fonds nécessaires afin qu'il puisse coordonner le développement, en partenariat avec les institutions postsecondaires francophones concernées de son réseau et les associations étudiantes, des outils nécessaires pour améliorer le taux de réussite des infirmières et infirmiers immatriculés francophones qui passent l'examen NCLEX-RN en français.***

Le gouvernement du Canada conclut des ententes intergouvernementales avec chacun des gouvernements provinciaux et territoriaux en ce qui concerne l'éducation dans une langue officielle en situation minoritaire. Ce financement vise à donner aux membres des CLOSM la possibilité de faire leurs études dans leur langue maternelle et aux résidents de chaque province et territoire l'occasion d'apprendre l'anglais ou le français comme langue seconde.

Conformément à l'Entente Canada–Nouveau-Brunswick relative à l'éducation en français langue première et à l'enseignement de la langue seconde 2013-2014 à 2017-2018, le gouvernement du Canada a contribué, en partenariat avec les établissements d'enseignement postsecondaire francophones pertinents, à la création d'outils destinés à améliorer le taux de réussite des infirmières et infirmiers immatriculés francophones qui passent l'examen NCLEX-RN en français en finançant des projets complémentaires.

PCH a alloué 200 000 \$ durant l'exercice 2015-2016 à un projet complémentaire de l'École réseau de science infirmière de l'Université de Moncton. Le projet en question consistait à préparer, adapter et valider une banque de questions de type NCLEX-RN en français et à rendre cet outil accessible en ligne. Le projet visait à mieux préparer les étudiants et les stagiaires à l'examen NCLEX-RN, à favoriser la réussite à l'examen



NCLEX-RN et à encourager le recrutement et le maintien en poste des infirmières et infirmiers.

PCH a aussi alloué 95 000 \$ durant l'exercice 2017-2018 à un projet complémentaire de l'Université de Moncton consistant à mettre au point des outils éducatifs, comme des bandes vidéo et des vidéos de préparation aux simulations, pour la formation en sciences infirmières. Ce projet visait à accroître le taux de réussite des étudiants, à favoriser l'atteinte des objectifs d'apprentissage, à améliorer le degré de compréhension du contenu et à mieux préparer les étudiants à intégrer leurs milieux de stage.

Ces deux projets complémentaires ont eu un effet de levier : ils ont permis de présenter au gouvernement du Nouveau-Brunswick une demande de contribution équivalente ou supérieure pour assurer l'exécution des activités prévues.

Le Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 : Investir dans notre avenir, qui a été annoncé par l'ancienne ministre du Patrimoine canadien et l'actuelle ministre du Tourisme, des Langues officielles et de la Francophonie le 28 mars 2018, fournit un investissement en santé de 191,2 millions de dollars sur cinq ans. Ce financement est affecté au Programme de contribution pour les langues officielles en santé (PCLOS) de Santé Canada afin d'aborder une gamme de questions liées à la santé, y compris la formation et le maintien en poste des professionnels de la santé, les réseaux de la santé et les projets novateurs visant à améliorer l'accès aux services de santé. Le budget de 2018 prévoit un nouveau financement de 400 millions de dollars pour le Plan d'action, ce qui porte l'investissement total du gouvernement fédéral dans les langues officielles à 2,7 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019. Une partie du financement est octroyé au Consortium national de formation en santé (CNFS) par l'entremise de Santé Canada pour élargir l'offre de programmes de formation en français à l'extérieur du Québec. Un montant de 225 000 \$ a déjà été accordé au CNFS pour la mise sur pied d'une ressource éducative en français qui serait utile aux infirmières et infirmiers autorisés souhaitant passer l'examen NCLEX-RN en français.

Santé Canada se penchera bientôt sur cette question avec le CNFS et les parties intéressées, de manière à pouvoir mieux orienter la mise au point de nouveaux outils ou la traduction et l'adaptation des outils existants, si jugé nécessaire. L'étude portera entre autres sur l'efficacité et la fréquence d'utilisation des outils actuellement offerts aux étudiants francophones pour les aider à passer l'examen NCLEX-RN, ainsi que sur les raisons pour lesquelles de plus en plus d'étudiants choisissent de passer l'examen en anglais.

Les résultats de l'étude permettront à Santé Canada et à ses partenaires de déterminer les façons possibles de mettre au point, d'adapter ou de traduire les outils nécessaires

pour améliorer le taux de réussite des étudiants francophones à l'examen NCLEX-RN et pour le rendre comparable au taux de réussite des étudiants anglophones.

Santé Canada encouragera ses partenaires à continuer de surveiller la situation et de promouvoir l'accès aux services de santé dans la langue officielle de choix du patient.

### **Conclusion**

Encore une fois, le gouvernement souhaite remercier le Comité, ainsi que ses témoins, d'avoir mis en évidence l'importance de ce problème dans le Rapport et ses recommandations. Nous espérons poursuivre notre collaboration avec nos partenaires provinciaux et territoriaux pour accroître le taux de réussite des étudiants francophones à l'examen NCLEX-RN.

Recevez, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.



L'honorable Ginette Petitpas Taylor, C.P., députée  
Ministre de la Santé



L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée  
Ministre du Tourisme, des Langues officielles et de la Francophonie



L'honorable Carla Qualtrough, C.P., députée  
Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et de l'Accessibilité